

COVID-19

Voici les questions des membres du CSE face à la propagation du COVID-19

1-Point concernant l'arrêt pour garde d'enfants

Les membres du CSE demandent quelles sont les nouvelles mesures pendant les vacances scolaires étant donné que le service RH demande aux salariés de faire une demande de prolongation de 21 jours ?

Le service RH demande aux salariés de préciser s'ils ont nécessité de prolonger leur absence pour garde d'enfant. Pendant la période des vacances et jusqu'au 30 avril le dispositif de garde d'enfant est maintenu par l'état à l'exception des CPS qui sont en suspension de contrat de travail pendant les vacances.

Est-ce-que les conditions (arrêts maladies, les congés payés pris non honorés etc...) sont identiques pour les temps pleins, temps partiels et CPS ?

Il n'y a pas de modification par rapport à un fonctionnement normal. Voir cas par cas si besoin de précision.

2-Point sur les arrêts maladies

Les membres du CSE demandent comment les salariés qui ont été en arrêt égal ou supérieur à 30 jours sans avis de reprise par le médecin de travail vont reprendre le travail pendant après le confinement ?

Les salariés ne reprendront pas le travail tant que la visite de reprise, autorisée par téléconsultation, ne sera pas passée.

Avec quelles conditions de rémunérations ?

Il y a maintien de la rémunération de base plus ancienneté ainsi que le versement de la PNA/PQ et la garantie de 4h d'amplitude.

3-Point sur les cartes conducteurs

Les membres du CSE demandent quelles sont les mesures prises en vue des cartes conducteurs non vidées pendant le confinement ?

Les cartes conducteurs non encore vidées le seront au moment du déconfinement pour ceux qui ne travaillent pas.

4-Point info sur le courrier

Les membres du CSE constatent le décalage entre l'envoi et la réception du courrier (10 jours).

Nous en avons bien conscience et adaptons nos moyens de communication en fonction de l'urgence.

TRANSDEV EURE-ET-LOIR

9 rue Jean Rostand – ZA du Vallier

28300 MAINVILLIERS

Tel : 02.37.84.01.37 – Fax : 02.37.84.01.38

SAS au capital de 38 200 Euros - R.C.S.Chartres SIREN 328 711 338 - APE 4939 A

www.transdev.com

5-Point sur l'information à l'ensemble du personnel

Les membres du CSE demandent à la direction de diffuser sur le site web covid-19@transdev-eure-et-loir.fr les questions COVID-19 et les ordres du jour.

Demande prise en compte

Sandrine ROUVRAY

Secrétaire CSE